

Jusqu'à un quart des gens ayant droit à une aide l'ignorent. Et vous?

Le site «jestime.ch» permet de faire le point sur sa situation et simplifie l'accès aux prestations. Entretien avec l'un des fondateurs.

Alain Détraz

Face aux fins de mois difficiles, avez-vous droit à des aides sociales? La question peut laisser dubitatif, faute d'information centralisée. Et il apparaît que nombreux sont ceux qui ne demandent pas les prestations auxquelles ils auraient pourtant droit. Mais, pour la première fois, un site internet permet à chacun d'évaluer sa situation en une dizaine de minutes, de façon anonyme et cela dans les six cantons romands. C'est ce que revendique le site *jestime.ch*, créé par une équipe pluridisciplinaire de la Haute École de

gestion Arc (Neuchâtel) et de la Haute École de travail social et de la santé à Lausanne.

En regroupant les informations nécessaires, le site répond à une nécessité. Non seulement il permet d'apprécier sa situation en donnant quelques chiffres, mais il oriente également les bénéficiaires de prestations auprès des organismes permettant d'obtenir de l'aide. Professeur à la Haute École de travail social et de la santé de Lausanne, Jean-Pierre Tabin est l'un des fondateurs de ce projet qui a mis six ans à aboutir.

Pourquoi avoir mis sur pied ce site internet?

Il répond au constat que l'information manque pour les bénéficiaires de ces aides. La complexité du système le rend peu accessible. Nous aurions d'ailleurs voulu rendre ce site encore plus simple d'emploi, mais ce n'est pas possible en raison de la diversité des aides et des règlements cantonaux. C'est pourquoi nous comptons aussi sur la collaboration des professionnels du travail social, qui peuvent s'en servir pour conseiller les demandeurs d'aides.

«À quoi sert une prestation sociale si les bénéficiaires potentiels ne la demandent pas?»



Jean-Pierre Tabin, professeur à la Haute École de travail social et de la santé de Lausanne et initiateur du projet

Sait-on exactement combien de personnes ne font pas valoir leurs droits aux aides sociales?

L'étude n'a, à ma connaissance, jamais été réalisée dans le canton de Vaud. La seule étude quantitative récente a été réalisée en 2019 à Berne. Elle a démontré qu'un quart des bénéficiaires potentiels n'avaient pas fait de demande d'aides. Mais on se doute d'une situation comparable dans le canton de Vaud. Lorsqu'une information a été envoyée par l'administration aux bénéficiaires potentiels de subventions pour l'assurance maladie, les demandes d'aides ont explosé.

C'est donc par manque d'information qu'on s'abstient de demander une aide?

Oui, c'est une des raisons principales. Il faut dire que ces aides sont d'une incroyable complexité. Elles varient selon les cantons, et chaque prestation ou presque est en outre différente. Ce n'est pas pour rien qu'il nous a fallu six ans pour mettre ce site en place, grâce au soutien financier de la fondation Gebert Rüf.

Pourquoi le Canton de Vaud n'a-t-il jamais évalué le nombre de bénéficiaires potentiels qui ne demandent pas de l'aide?

Il faut croiser des données du fisc, qu'il n'est déjà pas facile d'obtenir, avec celles de l'aide sociale. Cela pose un problème de protection des données et nécessite une volonté politique forte. Il faut voir aussi que les aides non distribuées peuvent apparaître comme des économies pour les cantons, à court terme tout le moins. La collaboration a été bonne avec Vaud, mais l'obtention de renseignements a été nettement plus compliquée dans d'autres cantons.

Craignez-vous que l'existence de ce site plombe soudain les budgets cantonaux?

À quoi sert une prestation sociale si les bénéficiaires potentiels ne la demandent pas? On peut considérer qu'une augmentation de quelques pour cent d'un budget d'aide sociale n'est pas anodine sur le plan politique. Mais il n'y a pas de quoi plomber le budget d'un État car les montants en jeu sont sans rapport avec ceux de prestations telles que les frais de maladies, par exemple.